



16ème législature

Question N° : 6260	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Parc éolien dans la 17e circonscription	Analyse > Parc éolien dans la 17e circonscription.
Question publiée au JO le : 14/03/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibaut François interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le processus de décision des projets d'implantation éoliens. La région des Hauts-de-France est la première région productrice d'énergie éolienne à l'échelle nationale. Les habitants ont déjà fait de nombreuses concessions en acceptant la présence de parcs éoliens autour de leurs communes. La mise en place de parcs éoliens supplémentaires engendrerait une saturation visuelle et par conséquent une détérioration de l'attractivité de la région. De plus, les habitants ainsi que les élus locaux ont déjà manifesté leur refus concernant certains projets éoliens, leurs mobilisations n'ont jamais été prises en compte par les pouvoirs publics. Cette situation se répète à nouveau au sein des communes de sa circonscription, avec le projet du parc éolien prévu notamment à Monchecourt. Les élus locaux n'ont pas été sollicités, afin d'échanger sur le projet malgré leur opposition. Nul ne peut nier que l'implantation d'éoliennes est sans conséquence pour la vie des habitants, en particulier quand ils se retrouvent directement confrontés à la pollution visuelle et sans leur consentement. M. le député souhaiterait que les habitants directement impactés par les éoliennes, ainsi que les élus locaux des communes concernées, soient intégrés au processus de décision concernant l'emplacement des éoliennes. Il souhaiterait également comprendre pourquoi l'implantation des éoliennes dans les Hauts-de-France déjà saturés continue, alors que ce nombre est déjà supérieur à celui des autres régions.